Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260115-91_2026_01_15_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 15 janvier 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

91-2026 1 15

Objet :
Maisons solaires – Proposition de remboursement des consommations excessives

Le 15 janvier 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre culturel Mosaïque sur convocation en date du 9 janvier 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, SOULABAILLE Thomas, TESSIER Célin, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à CONAN Cyril, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0)

Monsieur Pascal Chevalier est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Maisons solaires – Proposition de remboursement des consommations excessives

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

Monsieur le Maire fait part qu'au premier semestre de cette année, le Conseil Municipal avait décidé d'indemniser quelques locataires des maisons solaires de la tranche 2 qui avaient eu des excès de consommations électriques.

En septembre, avant démarrage de la nouvelle saison de chauffe, les services ont relevé les index des installations et recoupé avec les factures électriques dans certains cas.

Il résulte les indemnisations suivantes sur la période de janvier à septembre 2025 :
- Collinée maison rouge : 352.22 € (après recoupage avec factures électriques sur un historique de trois années)
- St Gilles du Mené maison jaune : 51.28 € (calcul basé sur historique de factures car index défectueux et locataire demandeur d'une indemnisation)
- St Gilles du Mené maison rouge : 46.27 € (calcul basé sur historique de factures car index défectueux et locataire demandeur d'une indemnisation).

Le Conseil Municipal décide de :

- D'indemniser les locataires des logements susmentionnés selon les montants renseignés.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260115-91_2026_01_15_3-DE

Pour extrait conforme

Le Mené, le 19 janvier 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Pascal Chevalier

Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE
Côtes d'Armor

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 21/01/26
- et de sa publication le 19/01/26

COMMUNE LE MENE
Côtes d'Armor